MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 163/2026

Arrêté Portant autorisation d'utilisation de l'espace public à l'occasion du Vide-ta-Chambre Organisé par l'A.P.E.M

Le Maire de Merville,
Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-2, L.2213, L.2213-5, L.2512-13,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et 225-1,
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir du pouvoir de police en matière de circulation et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu l'article R.26, paragraphe 15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison du Vide-Ta-Chambre organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APEM) qui se déroulera le dimanche 15/11/2026, une animation sera mise en place.

ARRETE

Article 1er : A cette occasion le stationnement et la circulation seront **interdit sur le parking devant la salle polyvalente le :**

- **Dimanche 15 novembre 2026, de 5h00 à 20 heures.**

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune de MERVILLE.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours, Monsieur le chef des pompiers de Grenade et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Merville, le 21/10/2026
Le maire
Chantal AYGAT

MAIRIE DE MERVILLE 31 (Haute-Garonne)

Affiché le : 22.10.2026

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:45 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83805